

MEMBRE DE FAMILLE DE RESSORTISSANT DE L'UE OU DE L'EEE OU SUISSE

Les membres de famille de ressortissants communautaires : demande de visa de court séjour

Attention : Sont considérés comme « membres de famille des ressortissants de l'Union Européenne et de l'Espace et l'Espace Economique Européen » le conjoint, les enfants de **moins de 21 ans ou de plus de 21 ans s'ils justifient être à charge** de leur parent européen, ainsi que les ascendants à charge du ressortissant européen ou de son conjoint

REMARQUE
Documents ou photocopies manquants = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa
Tous les documents sont à présenter en originaux, accompagnés d'un jeu complet de photocopies . Les originaux seront restitués à l'issue de l'entretien (sauf les justificatifs adressés directement à l'attention de l'Ambassade)
La comparution personnelle est obligatoire sauf pour les mineurs âgés de 12 ans et moins
Votre dossier doit être présenté dans l'ordre exact présenté ci-dessous sous peine de non recevabilité

► **Un** formulaire (cliquer sur ce lien http://www.ambafrance-ir.org/IMG/pdf/Formulaire_schengen_code_communautaire-.pdf) de demande de visa de court séjour dûment renseigné en français ou en anglais, **daté et signé**

► **Une** photo d'identité **couleur** et **récente** de face sur fond clair (3,5cmx4,5cm) dont le visage représente 70 à 80% de la photo

► **Passeport**

- **Validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé** devant comporter obligatoirement 2 pages vierges de tout cachet accompagné de la photocopie de la page d'identité
- Copie de tous vos visas Schengen (sur votre passeport actuel et précédents) ainsi que les tampons d'entrée et sortie

► **Preuve de la nationalité du ressortissant UE ou EEE ou Suisse** (carte nationale d'identité ou passeport)

► **Justificatif du lien familial avec le ressortissant de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen (documents d'état civil)**

► **En cas de séparation des parents pour un mineur de moins de 18 ans :**

- Document précisant l'attribution du droit de garde

► Justificatifs de l'établissement en France du citoyen de l'UE/EEE ou Suisse (contrat de travail ou bail ou acte de vente d'un logement et attestation de son intention de s'y établir)

► **Pour les personnes à charge** (ascendant ou enfant de plus de 21 ans) :

- Attestation sur l'honneur établie par le ressortissant de l'UE/EEE ou Suisse déclarant cette prise en charge (ou document officiel établissant cette qualité)

► **Justificatifs d'hébergement**

- Attestation d'accueil délivrée par la mairie (en original) + copie
- **OU** réservation d'hôtel
- le cas échéant un titre de propriété ou un bail de location ou tout justificatif de la possession ou de la location d'un logement en France (taxe d'habitation ou taxe foncière)

► **Justificatif de transport** : une réservation d'avion aller/retour

Les membres de famille de ressortissants communautaires : demande de visa de court séjour établissement

Si vous souhaitez vous installer en France avec votre conjoint européen, un visa de court séjour établissement vous est délivré. Il vous appartient ensuite de solliciter un titre de séjour directement auprès de la préfecture compétente en France.

Attention : Sont considérés comme « membres de famille des ressortissants de l'Union Européenne et de l'Espace et l'Espace Economique Européen » le conjoint, les enfants de **moins de 21 ans ou de plus de 21 ans s'ils justifient être à charge** de leur parent européen, ainsi que les ascendants à charge du ressortissant européen ou de son conjoint

REMARQUE
Documents ou photocopies manquants = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa
Tous les documents sont à présenter en originaux, accompagnés d'un jeu complet de photocopies . Les originaux seront restitués à l'issue de l'entretien (sauf les justificatifs adressés directement à l'attention de l'Ambassade)
La comparution personnelle est obligatoire sauf pour les mineurs âgés de 12 ans et moins
Votre dossier doit être présenté dans l'ordre exact présenté ci-dessous sous peine de non recevabilité

► **Un** formulaire (cliquer sur ce lien http://www.ambafrance-ir.org/IMG/pdf/Formulaire_schengen_code_communautaire-.pdf) de demande de visa de court séjour dûment renseigné en français ou en anglais, **daté et signé**

► **Une** photo d'identité **couleur** et **récente** de face sur fond clair (3,5cmx4,5cm) dont le visage représente 70 à 80% de la photo

► **Passeport**

- **Validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé** devant comporter obligatoirement 2 pages vierges de tout cachet accompagné de la photocopie de la page d'identité

- Copie de tous vos visas Schengen (sur votre passeport actuel et précédents) ainsi que les tampons d'entrée et sortie
- **Preuve de la nationalité du ressortissant UE ou EEE ou Suisse** (carte nationale d'identité ou passeport)
- **Justificatif du lien familial avec le ressortissant de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen (documents d'état civil)**
- **En cas de séparation des parents pour un mineur de moins de 18 ans :**
 - Document précisant l'attribution du droit de garde
- Justificatifs de l'établissement en France du citoyen de l'UE/EEE ou Suisse (contrat de travail ou bail ou acte de vente d'un logement et attestation de son intention de s'y établir)
- **Pour les personnes à charge** (ascendant ou enfant de plus de 21 ans) :
 - Attestation sur l'honneur établie par le ressortissant de l'UE/EEE ou Suisse déclarant cette prise en charge (ou document officiel établissant cette qualité)
- **Justificatifs d'hébergement**
 - Attestation d'accueil délivrée par la mairie (en original) + copie
 - **OU** réservation d'hôtel
 - le cas échéant un titre de propriété ou un bail de location ou tout justificatif de la possession ou de la location d'un logement en France (taxe d'habitation ou taxe foncière)
- **Justificatif de transport** : une réservation d'avion